

CAS - 063 M
C.P. - ITINERANCE
AU QUEBEC



Phénomène de l'itinérance au Québec

La Maison de Lauberivière

MÉMOIRE

ASSEMBLÉE NATIONALE
OCTOBRE 2008

LA TABLE DES MATIÈRES

La Maison de Lauberivière

Sa Mission	1
Son historique.....	1
Ses services	2
Sa clientèle	3

Chapitre 1

Les commentaires généraux.....	4
--------------------------------	---

Chapitre 2

La définition de l'itinérance.....	5
------------------------------------	---

Chapitre 3

La réalité à la Maison de Lauberivière.....	8
---	---

Chapitre 4

Les solutions.....	9
--------------------	---

Chapitre 5

Les recommandations.....	10
--------------------------	----

Chapitre 6

La conclusion.....	11
--------------------	----

Les annexes

La coalition nationale des grands refuges multiservices du Canada

Les statistiques (2007)

L'étude : *Les coûts de l'itinérance*, Madame Karina Côté, Anthropologue

Œuvre utilisé dans le document :
Nancy Aubut, artiste peintre. *Dans ce regard.*



La Maison de Lauberivière

Sa mission



Accueillir, dans un esprit évangélique, avec respect, amour et compréhension, toute personne dans le besoin, quelle que soit la raison qui l'amène à frapper à notre porte.

Offrir les services qui lui permettraient de trouver une solution à sa situation et, si possible lui redonner son autonomie.

Son historique



Depuis 1947, les frères de l'ordre hospitalier de St-Jean-de-Dieu tenaient une maison destinée à aider les miséreux (les clochards, comme on les désignait à l'époque). La première maison était située au 194, rue du Roi, à Québec. D'autres lui succédèrent dont la dernière située sur la rue St-Vallier.

Malheureusement, en mars 1977, la Maison St-Joseph a dû fermer ses portes. Cette fermeture fit prendre conscience à la population, aux autorités civiles et religieuses de la nécessité d'un lieu d'hébergement pour les sans-abri et les personnes vivants des difficultés d'adaptation.

Un comité provisoire fut formé à l'initiative du Conseil régional de pastorale de la Basse-Ville, de l'Office de la pastorale sociale et de l'ordre hospitalier de St-Jean-de-Dieu. Il fut décidé d'ouvrir une nouvelle maison qui offrirait un refuge de nuit pour les sans-abri. Les fondateurs obtinrent une charte d'incorporation en 1980, puis sollicitèrent la collaboration des communautés religieuses et de l'autorité diocésaine. La réponse fut généreuse et rapidement acquise puisque, depuis ses origines, l'Église de Québec s'est toujours préoccupée des personnes défavorisées de la société.

D'abord, il fallut trouver un édifice. L'occasion se présenta quand l'hôtel Château Champlain, situé au 401, rue Saint-Paul, fut mis en vente. L'achat fut conclu en 1981.

Le 14 février 1983, la Maison de Lauberivière ouvre ses portes et suscite immédiatement la sympathie et l'intérêt du milieu.

Dès ses débuts, la Maison de Lauberivière réunit sous un même toit divers services d'accueil et d'aide : repas, hébergement à court et à moyen terme, vêtements, service de renseignements et d'orientation vers les ressources du milieu, accompagnement et appui, animation pastorale et récréologie. Par la suite, d'autres services complémentaires se sont ajoutés.

Depuis son ouverture, la Maison de Lauberivière n'a cessé d'élargir ses champs d'intervention afin d'aider les hommes et les femmes en difficulté à reprendre, si possible, le contrôle de leur vie.

L'origine du nom de La Maison de Lauberivière



Le nom attribué à cette œuvre veut rappeler qu'elle est une œuvre d'Église. En effet, le nom de Lauberivière évoque le souvenir du 5^e évêque de la Nouvelle-France arrivé au pays en 1740. Lors de sa traversée de l'Atlantique, d'une durée de deux mois, le dévouement dont Monseigneur de Lauberivière fit preuve auprès de malades contagieux fut la cause de sa mort prématurée, à peine quelques jours après son arrivée. Ainsi, la Maison de Lauberivière maintient vivant le souvenir de cet homme et souligne le caractère chrétien et humanitaire de sa mission.

Ses services



La Maison, étant au service d'une population aux multiples pauvretés, offre, outre l'hébergement et la soupe populaire, des services de réadaptation et de réinsertion sociale.

Les services de dépannage sont :

- ⌘ Repas
- ⌘ Douche
- ⌘ Hébergement temporaire
- ⌘ Vêtements de rechange
- ⌘ Nettoyage des vêtements personnels
- ⌘ Lessive des vêtements personnels

Les services de réadaptation et de réinsertion sont :

- ⌘ Évaluation, écoute, référence et accompagnement
- ⌘ Dégrièvement communautaire
- ⌘ Centre de jour
- ⌘ Réinsertion sociale (académique)
- ⌘ Groupes d'entraide
- ⌘ Ateliers occupationnels
- ⌘ Logements assistés (post réinsertion sociale)
- ⌘ Plateau de travail (L'Aube de l'emploi)
- ⌘ Fiducie
- ⌘ Pastorale et vie spirituelle

Sa clientèle

Nous rencontrons, chez la clientèle fréquentant la Maison, la pauvreté sous toutes ses formes :

Des personnes sans-abri, des démunis, des exclus

Des personnes alcooliques, des toxicomanes, des joueurs compulsifs

Des ex-psychiatrisés, des déficients mentaux

Des ex-détenus

Des chambreurs du quartier

Des immigrants, des réfugiés

Depuis sa fondation, la Maison a rendu d'innombrables services à des milliers d'individus, avec bienveillance et cordialité, grâce à la soixantaine de professionnels qui y travaillent et autant de bénévoles. Les responsables de la Maison de Lauberivière ainsi que toutes les personnes qui participent à sa bonne marche regardent l'avenir avec optimisme, car l'œuvre a été visiblement adoptée par la population de la région de Québec qui la soutient généreusement.



CHAPITRE 1

Les commentaires généraux

(25)

Comme intervenante directe auprès des personnes en difficulté, la Maison de Lauberivière ne pouvait manquer le débat qui nous interpelle aujourd'hui. Six ans après nous avoir invités à présenter à la Commission des Affaires Sociales un Mémoire sur la pauvreté et l'exclusion sociale, soit en octobre 2002, en plus d'un mémoire sur le projet de loi 57 intitulé « Humaniser les façons de faire » présenté en novembre 2004, nous nous voyons maintenant interpellés sur le phénomène de l'itinérance au Québec. Comme la Maison de Lauberivière prête sa voix aux sans-voix, nous osons croire que ce troisième mémoire est celui qui révolutionnera les actions du gouvernement en lien avec l'itinérance! Ce qui est rassurant pour la Maison de Lauberivière, c'est qu'en nous invitant à nouveau, vous reconnaissez une certaine expertise de notre organisation. Vous comprendrez qu'après 25 ans de service auprès des démunis, la Maison de Lauberivière assume bien son rôle d'un des plus importants piliers au Québec dans le milieu de l'intervention sociale auprès de ce type de clientèle.

Je pourrais élaborer, comme nous l'avons déjà fait dans les mémoires précédents, sur l'harmonisation des mesures financières provinciales et fédérales pour déterminer de quel palier relève l'itinérance, mais je considère qu'il s'agit d'un rôle qui vous appartient, vous, politiciens. Par contre, il nous apparaît évident que l'État ne peut se désengager de cet enjeu, mais il ne peut non plus assumer la responsabilité entière de ce même enjeu. De plus, dans un des mémoires que nous vous avons remis, il y avait été mentionné que les seules solutions économiques n'apporteraient pas de résultats déterminants dans la lutte à la pauvreté ; vous comprendrez que ces mêmes solutions ne régleront pas, à elles seules, non plus l'itinérance.

La Maison de Lauberivière veut se faire le porte-parole de ceux et celles qui vivent, au quotidien, la triste réalité de l'itinérance. Le présent mémoire identifiera les principaux problèmes en lien avec l'itinérance. Par la suite, nous proposons de décrire ce que nous estimons être les pistes de solution à l'itinérance et les recommandations.

La définition de l'itinérance

(328)

Il nous apparaît important de revenir sur le thème du mémoire : l'itinérance. Il est essentiel avant tout de décloisonner la problématique. L'itinérance est un processus et la base de ce processus est l'exclusion sociale. Lorsque l'on parle d'itinérance, on fait souvent le lien avec la pauvreté. Il est difficile de définir l'itinérance. Dans le milieu, on utilise l'expression *SDF* pour *Sans Domicile Fixe*. Il semble évident, à première vue, de faire le lien entre l'abri et les sans-abri; le « sans-abri », n'a pas d'abri pour se loger. Après avoir procédé, pendant plusieurs semaines, à la cueillette d'information sur ce sujet pour rédiger ce mémoire, nous constatons qu'il y a autant de définitions que de recherches qui ont traité le sujet et force est de constater l'existence de plus d'une réponse.

La définition que l'organisation des Nations Unies a retenue à l'occasion de la déclaration de l'année internationale du logement des sans-abri rejoint la philosophie organisationnelle de la Maison de Lauberivière. L'organisation des Nations Unies définit un « sans-abri » comme une personne qui n'a pas de domicile et qui vit dans la rue ou dans les refuges, autant qu'une personne qui n'a pas accès à un abri convenable. Un abri convenable c'est un abri qui répond à certains critères de base jugés essentiels tant pour la santé que pour le développement humain et social. On pense notamment ici à un accès à des installations sanitaires et à l'eau potable, à la garantie d'occupation, à la protection contre les intempéries, à la sécurité des personnes, à un accès à l'éducation, au travail et aux services de santé, etc. Il faut voir que le droit à un abri est un principe humanitaire élémentaire reconnu dans la « Déclaration universelle des droits de l'homme ».

Le phénomène des grands exclus, que sont les itinérants, est un phénomène social complexe à gérer. Il ne s'agit pas uniquement de pauvreté, mais surtout d'une désocialisation, d'une perte du lien social. En effet, une personne pauvre a, en général, des amis ou de la famille et ceux-ci peuvent l'héberger ; si la personne se retrouve dans la rue, c'est qu'elle a coupé ses liens avec ses amis et sa famille, ou l'inverse, ce qui arrive le plus souvent. Cela peut être en raison d'un déracinement (personne née à l'étranger ou ayant longtemps vécu à l'étranger, qu'elle soit de nationalité étrangère ou pas), de problèmes psychiatriques, d'un drame familial, d'un rejet de la part de l'entourage ou d'une rupture voulue en raison de sévices subis.

Nous n'affirmons pas que ces problèmes nous envoient nécessairement à la rue lorsqu'ils nous touchent, mais qu'une personne qui se retrouve SDF, a un grand risque d'avoir été touchée par une de ces raisons.

Toutes les sociétés modernes se trouvent confrontées à de tels problèmes, l'itinérance est donc mondiale. Pour contrer l'itinérance, il faut outiller le citoyen pour qu'il retrouve son autonomie.

Les facteurs de l'itinérance

Même s'il semble difficile de s'entendre sur la définition de l'itinérance, les pays industrialisés qui se penchent sur l'itinérance semblent être d'accord toutefois sur les facteurs explicatifs de l'itinérance, que ce soit au Canada ou aux États-Unis ou même en Europe. Comparativement au document de consultation sur le phénomène de l'itinérance au Québec, nous considérons qu'il existe non pas 3, mais 2 principaux facteurs explicatifs observés au sein de notre organisation. Ces deux groupes de facteurs explicatifs sont ceux de nature structurelle et ceux de nature individuelle: l'appauvrissement des individus, la diminution du parc des logements pour faibles revenus contribuent à la précarité des personnes. Les facteurs en lien avec la désinstitutionnalisation et la judiciarisation font également partie, à notre humble avis, des facteurs structurels.

Les facteurs de nature individuelle sont principalement en lien avec les problèmes familiaux, que ce soit divorce, violence ou instabilité des placements en centre d'accueil. Tous des problèmes qui peuvent fragiliser la personne au point de l'amener à l'itinérance.

1. L'absence de logements à faibles revenus

La problématique d'accessibilité aux logements pour personnes à faibles revenus est connue de tous. La piètre qualité de logements sociaux n'encourage certainement pas les gens à maintenir une stabilité résidentielle et encore faut-il que nous parlions de logement, puisque beaucoup de nos usagers vivent en chambre.

Il est évident que l'instabilité du logement chez une personne augmente le risque de problème de santé et peut également causer des complications sur certains traitements et ainsi, rendre difficile le rétablissement. Il faut également savoir que la malnutrition en mode d'itinérance est fréquente, causant ainsi d'autres problèmes de santé physique. De plus, d'après notre recherche sur les coûts de l'itinérance, une stabilité résidentielle encourage et facilite la diminution de consommation de drogue et d'alcool en plus d'avoir un effet positif sur la réduction des méfaits et la judiciarisation.

Depuis plus de 6 ans la Maison de Lauberivière est propriétaire des Résidences du Presbytère¹. On y retrouve 14 studios subventionnés et réservés à des toxicomanes abstinents. Depuis mars 2003, 23 locataires ont été accueillis aux Résidences du Presbytère¹. Ils peuvent compter sur la savoir-être et le savoir-faire de la Maison dans la prestation des services aux personnes en phase de réinsertion sociale.

Le logement assisté est une voie d'avenir en intervention psychosociale de réinsertion. Nous travaillons dans l'optique de pouvoir réunir ensemble toutes les conditions qui mèneront la personne aidée vers l'autonomie. Notre approche n'est pas rigide, mais rigoureuse et structurée. Nous nous adaptons aux besoins de la personne et aussi au contexte social, étant entendu que la réinsertion sociale comme telle est ardue dans une conjoncture de crise du logement. Le rythme de progression des personnes s'en trouve ainsi fortement influencé. Nous avons de très belles histoires de succès qui s'y écrivent, puisqu'après 2 ans, dans ces logements, les gens quittent pour voler de leurs propres ailes et reviennent nous voir pour nous informer de la continuité d'un style de vie sain.

2. La santé psychologique / la désinstitutionnalisation

Dans les années 60 et 70, on a procédé à la désinstitutionnalisation. Un des motifs présentés pour justifier la sortie des patients des asiles fut celui de l'économie que pourrait ainsi réaliser l'État. Malheureusement, le transfert des patients vers des établissements plus petits tel que les foyers d'accueils n'a probablement pas connu le succès prévu par l'État puisque plus de 40 % de cette clientèle se retrouve aujourd'hui dans les refuges comme La Maison de Lauberivière. Le problème est transféré d'endroit sans toutefois qu'on puisse y fournir les ressources humaines nécessaires. Il est évident que nos organisations n'ont pas les ressources financières pour assurer la présence d'un professionnel en psychiatrie. De plus, le personnel de nos organisations doit faire face à la lourdeur des cas ajoutés aux nombreux individus qui ont des problèmes de comportements qui ne sont pas diagnostiqués.

Il est vrai que ces gens n'ont pas nécessairement besoin d'être internés. Toutefois, un support ou un encadrement doit leur être fourni. On parle de plus en plus de logement supervisé. Un problème de santé mentale non soigné provoque chez l'individu la paranoïa, la dépression, l'impossibilité de garder un emploi et de payer les comptes ainsi que la coupure avec son réseau social. Aux États-Unis, on l'appelle le « *Supportive Housing* » où la personne est logée à faible coût avec des ressources humaines qui l'assistent dans la gestion de son quotidien, que ce soit pour la prise de médicament ou dans le maintien d'un logement salubre ou encore dans les liens sociaux à créer. Nos politiciens penseront qu'il en coûte beaucoup d'argent d'offrir ce genre de service, mais en se référant à l'étude des coûts de l'itinérance à Québec, une personne à la rue coûte deux fois plus cher en services publics que si elle est prise en charge. Selon l'Institut canadien de l'information sur la santé, en 2005-2006, 52 % des itinérants hospitalisés l'étaient pour des problèmes de santé mentale.

3. La santé physique

Nous comptons parmi notre clientèle un important nombre d'individus considérés invalides que ce soit une invalidité découlant de l'âge avancé, de l'alcoolisme ou de la maladie physique ou mentale :

Près de 20 % de notre clientèle (homme) obtient le supplément d'invalidité du revenu de la sécurité sociale. Nous considérons cependant, par leur problématique, que 30 % d'individus accueillis à Lauberivière n'obtiennent pas ce supplément d'invalidité de la sécurité sociale auquel ils ont droit.

4. Les dépendances à l'alcool ou aux drogues

Similaire à la statistique nationale, 29 % de la clientèle de notre organisme possède un problème de dépendance aux drogues et à l'alcool. De par l'évolution des drogues et de ses composantes, la toxicomanie est plus complexe que dans le passé et définitivement plus lourde à gérer. L'approche de la réduction des méfaits est utilisée chez nous par le service du secteur *Dégrisement* ouvert depuis maintenant 10 ans. Faute de financement, nous avons dû fermer notre secteur *Thérapie* en 2005. Il existe de nombreuses thérapies privées, mais la clientèle de la Maison Lauberivière n'a pas les ressources financières pour s'offrir ce genre de thérapie. La force de la Maison de Lauberivière est d'offrir les services des différentes étapes de réadaptation. Un individu qui désire se prendre en main à

son arrivée au secteur *Hébergement* peut prendre de 2 à 3 ans avant d'avoir complété la chaîne de services et ainsi retrouver son autonomie. En l'absence de la thérapie, il s'agit d'un maillon manquant à cette réadaptation. Encore faut-il mentionner que le secteur *Thérapie* coûte deux fois moins cher que dans le secteur public et ce, sans liste d'attente.

5. Les problèmes découlant de la judiciarisation

En cessant de judiciariser tous les actes des personnes itinérantes, nous pourrions les aider à régler leurs véritables problèmes. En « criminalisant » les sans-abri, on leur envoie le message qu'ils n'ont pas le droit d'avoir accès à l'espace public, mais ils n'ont souvent pas accès à un espace privé non plus. Par ailleurs, il est évident que l'émission de constats d'infractions ne règle pas le problème, puisque la plupart vont demeurer impayés. Plus grave encore, les personnes itinérantes vont régulièrement être incarcérées pour incapacité de payer leurs amendes. Il s'agit de mesures de répression qui ne fonctionnent pas et qui ne donnent pas de résultat.

CHAPITRE 3

La réalité de la Maison de Lauberivière

(Statistiques¹)

(235)

La Maison de Lauberivière aide, à chaque année, de 4 000 à 5 000 personnes différentes. 30 % des gens qui fréquentent la Maison sont des jeunes âgés entre 18 et 30 ans. L'exclusion sociale a connu une hausse dramatique au cours des dernières années. En 1996, 50 % de nos 100 lits d'hébergement étaient utilisés et depuis 2001, nous sommes à pleine capacité. Ce chiffre est stable depuis de nombreuses années puisque nous sommes à une capacité maximale au niveau de l'hébergement et de l'aide offerte en plus de devoir tenir compte de la disponibilité de nos ressources humaines et de leur capacité. Environ 35 % de nos usagers ont un problème de santé mentale diagnostiqué. Il est évident que par notre accueil inconditionnel, beaucoup de nos usagers possèdent des troubles de comportement reliés à des problématiques de santé mentale non diagnostiqués. Le problème de l'itinérance n'a donc pas nécessairement augmenté en quantité d'usagers puisque nos services sont déjà opérés au maximum, mais la lourdeur des problématiques est devenue, au fil du temps, très difficile à gérer.

Encore en 2007, sur 365 jours en service, nous avons dû refuser des gens 67 soirs dans l'année, donc près de 20 % de l'année (232 refus au total). Il est intéressant de noter que 39 % des hommes hébergés en 2007 provenaient d'autres régions que la région immédiate de Québec et 65 % de la clientèle homme vivent de la sécurité sociale.

¹ Voir annexes

CHAPITRE 4

Les solutions

(236)

Nous privilégions une fois de plus des solutions pragmatiques à des besoins précis de nos bénéficiaires.

Le service de Fiducie volontaire que nous avons créé au début de 2002 prouve que l'on peut travailler avec les individus et leur donner des outils afin qu'ils puissent, à long terme, retrouver leur autonomie. Ce service touche plusieurs aspects qui vont bien au-delà du loyer. On pourrait parler de tous ces gens qui parviennent à manger adéquatement, à payer leurs comptes en souffrance, rembourser leurs dettes et à renouer avec leur famille avec laquelle ils ont souvent rompu tout lien dans le passé. Le service s'est avéré une heureuse façon d'aider aussi des personnes qui avaient des problèmes de jeu compulsif. Cette initiative présente une approche qui s'adapte aux besoins de l'individu. Le tout pouvant aller de la prise en charge avec accompagnement jusqu'au départ du service parce que la personne est parvenue à se réhabiliter. Il s'agit d'un service qui peut être exporté dans d'autres milieux, d'autant plus qu'il s'agit d'un service qui rapporte beaucoup en aide aux plus démunis par rapport à ce qu'il en coûte.

Le secteur *Dégrisement* en est un autre. Mis sur pied en 2000, la Ville de Québec et le réseau hospitalier de la région voulaient offrir un service ayant comme objectif la réduction des méfaits. Au lieu d'amener un individu intoxiqué en cellule ou à l'urgence d'un hôpital, la personne est admise à Lauberivière pour reprendre des forces.







Toutefois, il semble qu'il est difficile à Québec de maintenir des formules de service répondant adéquatement aux besoins de la clientèle. Le service du *Dégrisement* prenait charge des cas de toxicomanie avancée puisque nous pouvions compter sur le professionnalisme d'infirmières 24/7. Pour différentes raisons, pécuniaires et politiques, il a été décidé, il y a plus d'un an, de retirer le service des infirmières pour que seulement le personnel psychosocial accueille les cas légers de toxicomanie. Vous comprendrez l'impact de rediriger ces gens vers les urgences, tâche maintenant alourdie pour les policiers. Moins de 24 heures après le retrait des infirmières, un de nos usagers décédait en cellule. Pourtant, pendant 1 an, les partenaires nous ont demandé de partager notre expertise. Expertise qui allait à l'encontre du retrait des infirmières, mais encore une fois, c'est le réseau public qui a eu raison. Il a fallu un décès. Vous comprendrez que la clientèle qui fréquente notre milieu est désaffiliée. De par leur expérience de vie, les clients ne font plus confiance au système et ne sont surtout pas capable d'utiliser un système qui ne veut pas d'eux.

Les recommandations

(RSC)

La Maison de Lauberivière est constamment interpellée par les différents acteurs du milieu de l'itinérance et de la pauvreté. On nous sollicite pour partager notre expertise; que ce soit sur les tables de concertation comme celle du Réseau d'aide et d'itinérance, les tables territoriales, dont celle en santé mentale. Il s'agit d'endroits où on nous demande de partager ce qu'est la réalité de l'exclusion sociale à la Maison de Lauberivière et quelles sont les solutions. Comme aujourd'hui, pour une 3^e fois, on nous consulte. Par contre, une fois que toutes ces consultations seront terminées, qu'allons-nous faire de ces recommandations qui risquent de se retrouver sur des tablettes. Après avoir siégés 3 ans sur la table territoriale en santé mentale, les professionnels représentant le Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale sont allés de l'avant avec une recommandation écrite à laquelle nous avons participé. Cette recommandation était d'assurer la présence hebdomadaire d'un psychiatre dans la communauté à raison de trois heures par semaine; un psychiatre qui offrirait un support au milieu communautaire et à la clientèle itinérante. La proposition date d'octobre 2006 et on attend toujours l'entrée en poste du psychiatre.

D'autres recommandations :

-  Doter les grands refuges multiservices de l'infrastructure nécessaire pour accompagner les personnes itinérantes dans leur transition vers un domicile sécuritaire, abordable et adéquat.
-  Assurer un financement récurrent aux organismes qui détiennent déjà des solutions opérationnelles et concrètes tel que le *Dégrisement* l'était avant le retrait des infirmières.
-  Exporter les modèles de service qui fonctionnent à l'image du secteur *Fiducie*.
-  Offrir suffisamment de domiciles permanents et abordables pour les personnes vivant dans l'itinérance.
-  Assurer l'existence d'un filet de secours efficace pour les clients domiciliés.
-  Veiller à ce que les personnes vivant l'itinérance obtiennent le soutien nécessaire pour vivre en toute dignité.

La conclusion

(236)

C'est à la fin de 2002 que la loi 112 pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale était adoptée ; mais que s'est-il fait depuis ? Bien peu de chose malheureusement ! L'itinérance, c'est l'affaire de plus d'un ministère et actuellement les deux principaux ministères qui injectent de l'argent auprès des acteurs en itinérance et pauvreté sont le Ministère de la Santé et des Services Sociaux et le Ministère de la Solidarité Social. Toutefois, les deux ne font que diminuer leur financement au fil des ans et ce financement ne suit même pas le taux d'inflation.

Une étude effectuée par une anthropologue de l'Université Laval, Madame Karina Côté, sur les coûts de l'itinérance à Québec révèle qu'une personne à la rue coûte 2 fois plus en utilisation des services publics que lorsqu'elle est prise en charge par un organisme comme la Maison de Lauberivière. La judiciarisation occupe 40 % de ces dépenses en services publics. La Maison de Lauberivière a créé des liens avec le centre de détention de Québec ainsi qu'avec le ministère de la Sécurité Publique afin de les sensibiliser au fait que leur clientèle est souvent référée et envoyée chez nous une fois la détention terminée. Pourtant, encore aucun argent n'est reçu de leur part.

La Maison de Lauberivière a été approchée pour participer à la création d'une coalition nationale des grands refuges multi services du Canada. Il est évident qu'il s'agit d'une autre voie d'accès pour le financement. Le préalable pour faire partie de cette coalition est d'être considéré comme un refuge d'hébergement qui offre plus d'un service à la clientèle et qui offre au quotidien des solutions à sa clientèle. Nous sommes donc l'un des 11 grands refuges pan canadien siégeant sur cette coalition.

Des solutions à la pauvreté et à l'itinérance, la Maison de Lauberivière les met en pratique du mieux qu'elle le peut avec les maigres moyens qu'elle obtient. Tout est question de ressources financières. Il devient difficile pour des organismes comme le nôtre de régulièrement prêter son expertise sans toutefois recevoir en retour la valeur financière de cette expertise. Il serait grand temps que le gouvernement du Québec, qui s'est doté d'une loi contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adopte des actions concrètes en lien avec cette loi.



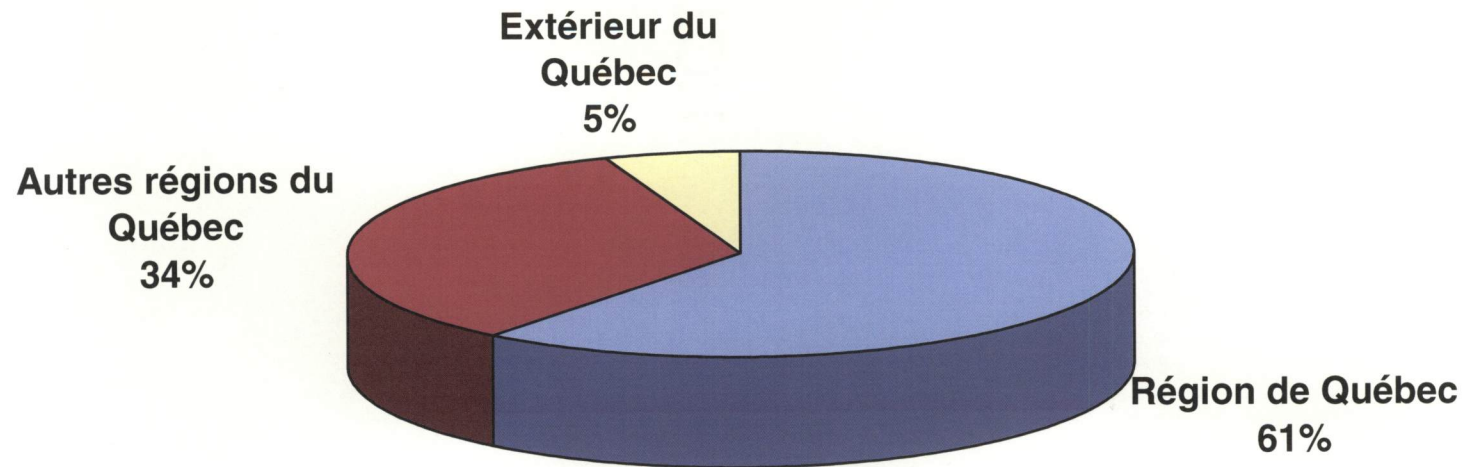
LES ANNEXES

ANNEXE**Coalition des grands refuges multiservices du Canada: Siège social à Montréal**

EXECUTIVE DIRECTOR	REGION	SHELTER
Dermot Baldwin *Vice-Chair	AB - Calgary	Calgary Drop-In Centre
Sheila Burnett	ON – Ottawa	Shepherds of Good Hope
Chantale Dugas	QC – Québec	Maison de Lauberivière
Geneviève Grégoire	QC – Montréal	Les Oeuvres de la Maison du Père
Matthew Pearce *Executive Chair	QC – Montréal	Old Brewery Mission
Harvey Manning	ON – Toronto	Na-Me-Res
Don McTavish	BC – Victoria	Victoria Cool Aid Society
John Mohan *Secretary	MB – Winnipeg	Siloam Mission
Cyril Morgan	QC – Montréal	Welcome Hall Mission
Diane Morrison *Vice-Chair	ON – Ottawa	The Ottawa Mission
Karen O'Shannacery	BC – Vancouver	Lookout Emergency Aid Society

Secteur Accueil- hommes 2007

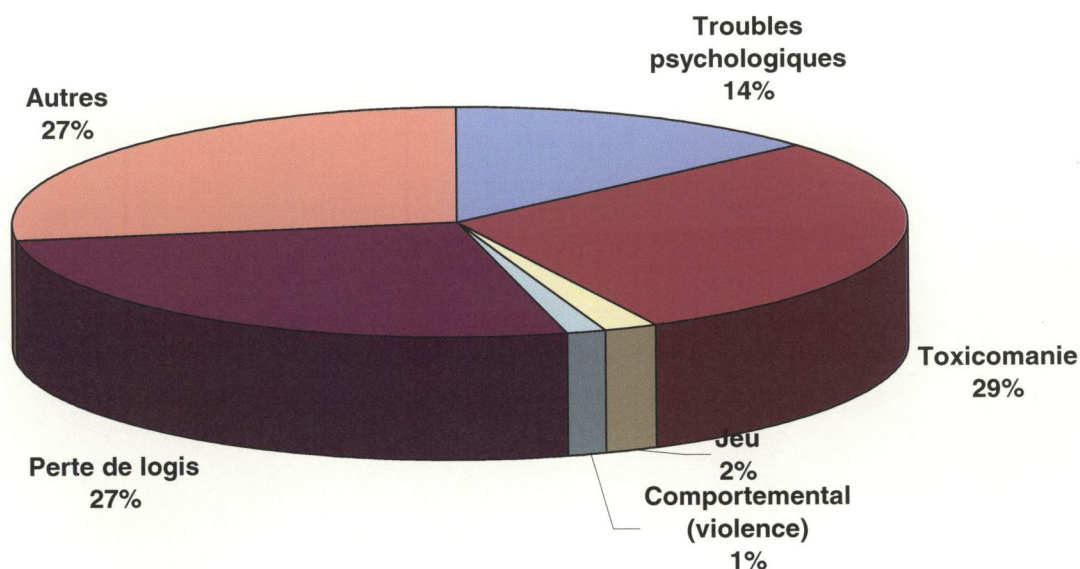
Lieu de provenance



STATISTIQUES

Moyenne d'âge	38,4 ans
Nombre d'inscriptions	1001
Durée moyenne du séjour	10,5 jours
Revenu mensuel moyen	558.61\$

Secteur Accueil- hommes 2007 Problématique

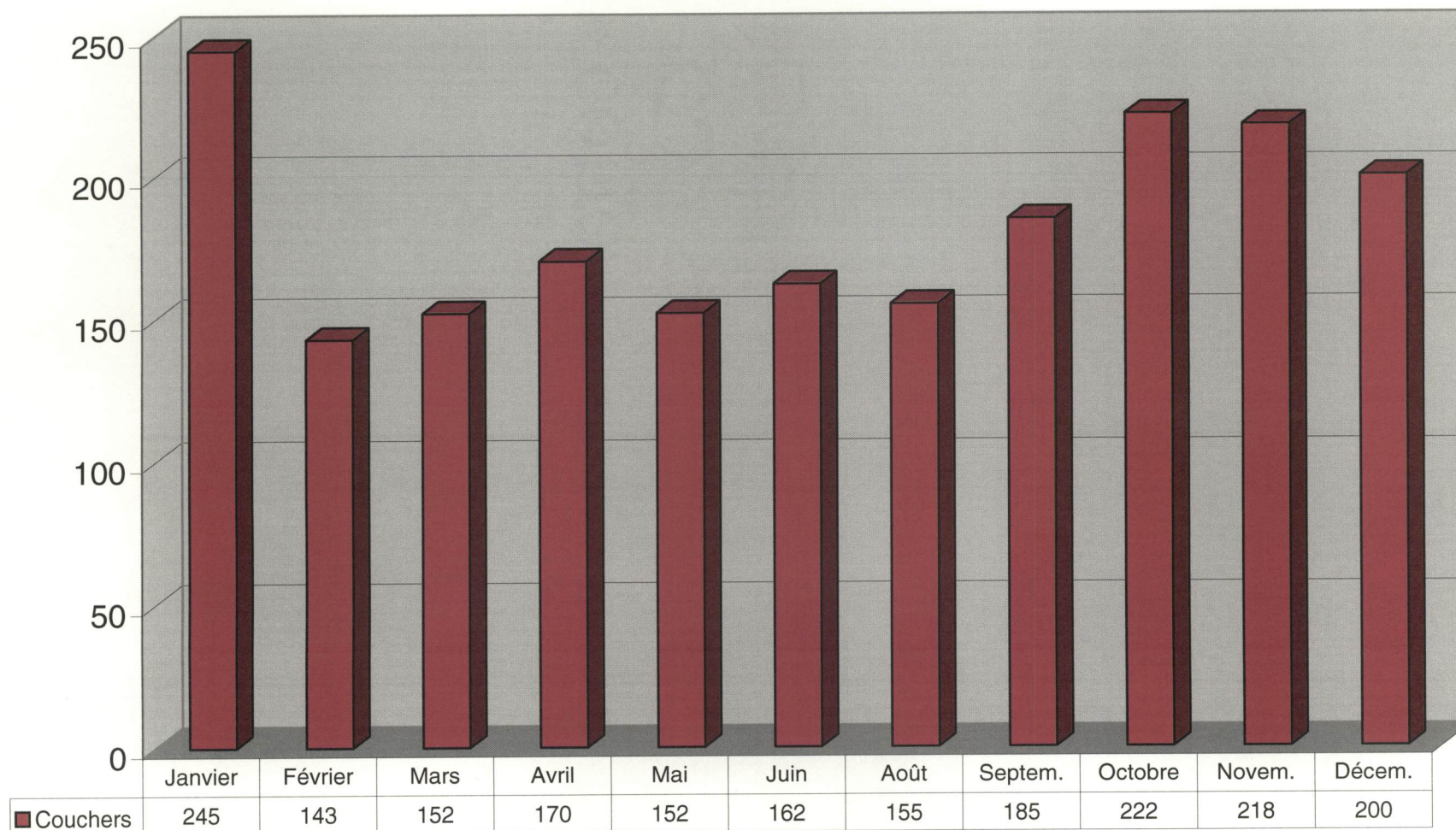


Secteur Rendez-Vous Centre-Ville 2007 Fréquentation de la soupe populaire

	Nombre	%
Nombre de personnes différentes inscrites	3073	100
Nombre d'hommes	2553	83 %
Nombre de femmes	520	17 %
Nombre de personnes venues de 1 à 3 fois	1318	43%
Nombre de personnes venues de 4 à 20 fois	938	31%
Nombre de personnes venues de 21 à 50 fois	396	13%
Nombre de personnes venues 51 fois et plus	421	14%

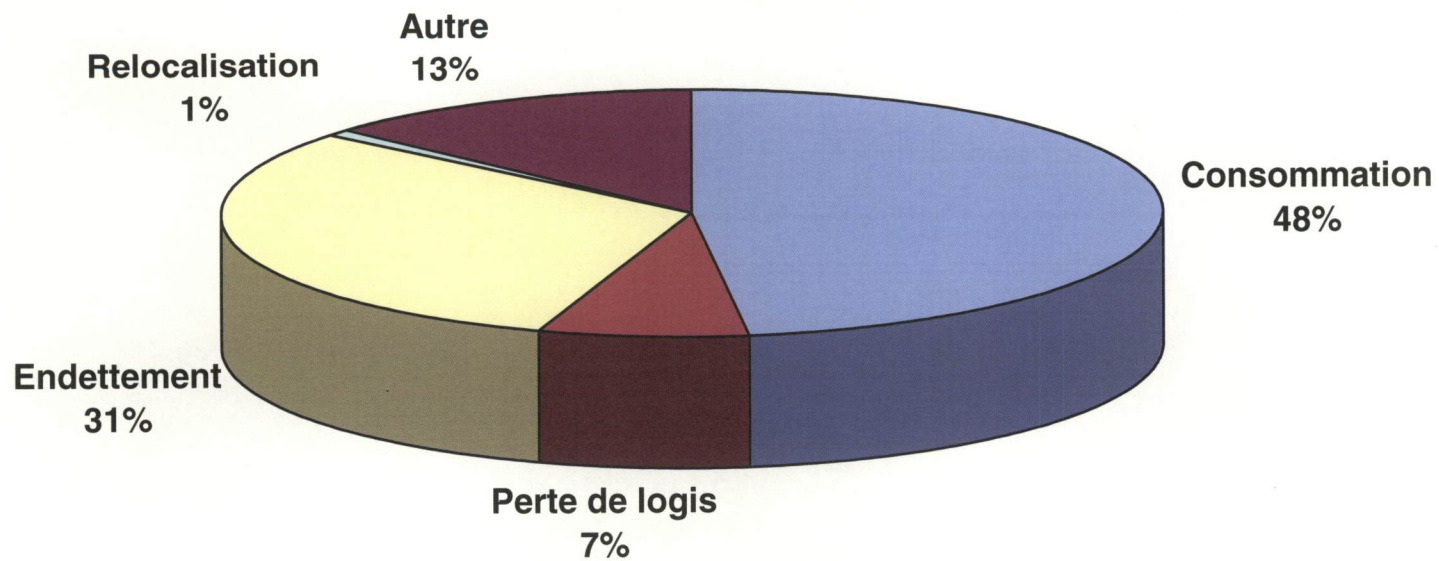
Secteur Accueil-femmes 2007

Nombre de couchers par mois



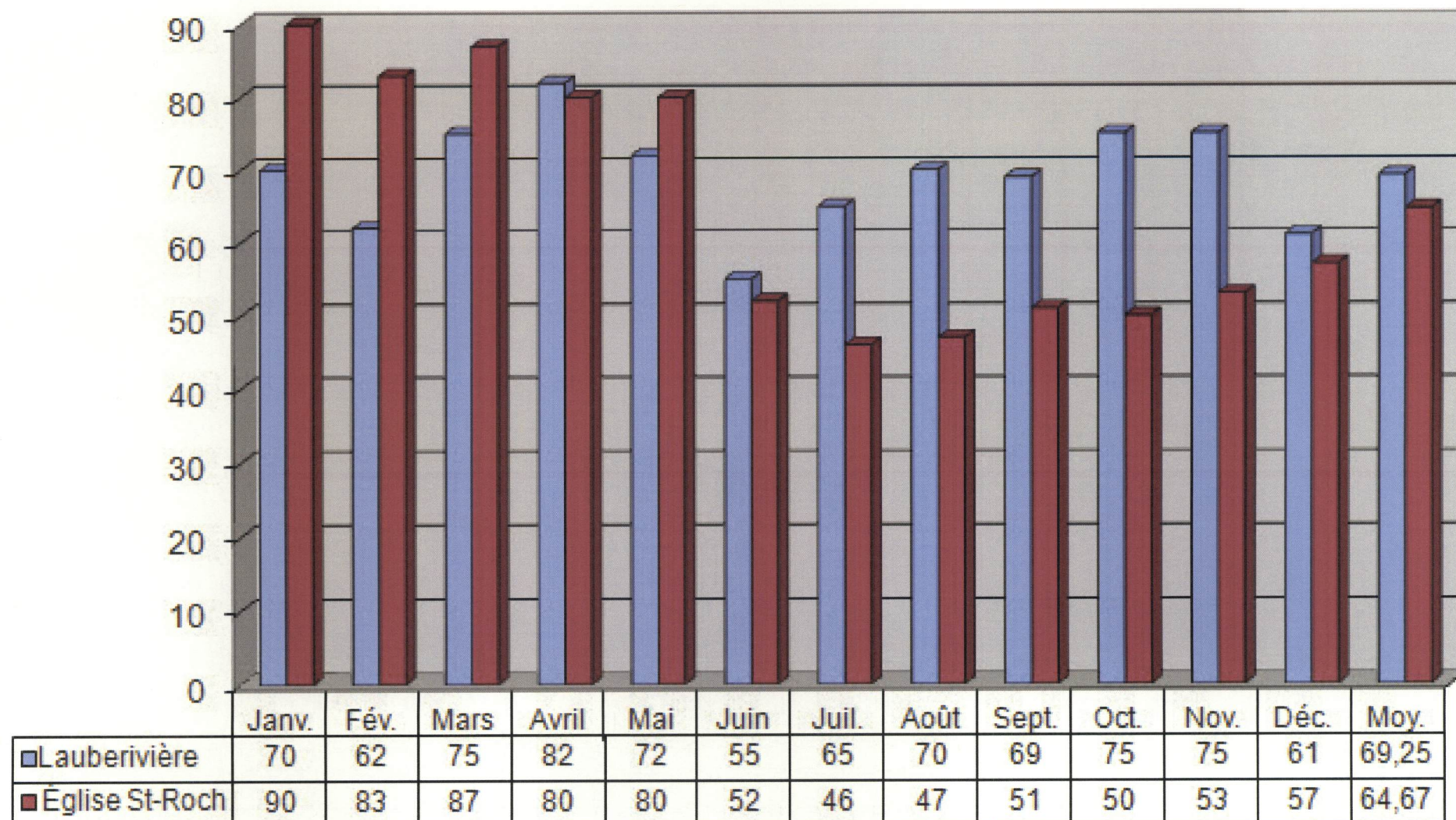
Secteur fiduciaire 2007

Motif de la demande



Secteur Rendez-Vous Centre-Ville 2007

Fréquentation quotidienne moyenne



Les coûts financiers de l'itinérance à Québec



Lauberivière

Les coûts financiers de l'itinérance à Québec
Auteure : Karina Côté
Mise en page : Mathieu Charest
Copyright © 2006, Maison de Lauberivière

Introduction

Cette étude est le fruit d'un mandat portant sur les coûts financiers de l'itinérance à Québec. Le phénomène grandissant de l'itinérance en occident depuis le début des années 2000 a été à l'origine d'un questionnement de la part d'une variété d'organisations d'ordres gouvernementaux, municipaux et à but non lucratif, interpellées par la grande pauvreté et les problématiques qui en découlent. Le discours associé à la souffrance humaine était alors troqué pour un intérêt à "quantifier" l'itinérance. L'étude a été produite entre les mois de novembre 2005 et octobre 2006. Les coûts décrits reflètent donc ces années que nous présentons.

Pour en arriver à cette lecture, nous décrivons, dans un premier temps, ce qu'est l'itinérance en trois points. Par la suite, la méthodologie adoptée sera détaillée. Celle-ci consiste en une comparaison de l'utilisation de services publics à l'intérieur des 12 derniers mois entre deux échantillons. Vient, ensuite, la présentation des échantillons ainsi que des résultats de recherche. La discussion des résultats nous amène, entre autre, à proposer certaines constations intéressantes qui découlent du facteur de la stabilité résidentielle à partir de l'expérience chez des gens ayant eu un passé itinérant. Nous concluons notre rapport en faisant un retour sur l'ensemble de notre étude pour ouvrir la porte à d'autres questionnements qui ont surgis à la suite de l'analyse des résultats.

L'exclusion sociale

Le regard sociologique porté sur l'itinérance réfère surtout à un processus d'**exclusion sociale** auquel on ne peut associer seule, la difficulté de bien se loger. Pour saisir le principe d'exclusion, il faut le conjuguer avec l'idée qu'existent dans la société, des zones d'inclusion dans lesquelles il fait bon vivre et où les gens jouissent d'une certaine stabilité et autonomie. Reconnaisant que ces zones sont socialement construites, elles ont comme rôle d'établir les lignes directrices de ce qui fonctionne bien socialement. À l'opposé, on retrouve des zones inconfortables caractérisées par des défaillances aux niveaux économique, professionnel, relationnel et au plan de l'habitation où existent alors par défaut, vulnérabilité, problèmes de santé, manque d'estime de soi, marginalisation, dévalorisation, difficultés, manque d'espoir, sans emploi, différence, errance, isolement, tristesse.

Les sphères économiques, professionnelles, relationnelles et de l'habitation sont des lieux d'inclusion où l'on reconnaît quelqu'un et qui alimentent l'identité. C'est ce que soutient Roy (1995) qui parle de l'itinérance comme un processus évolutif où se produisent des **ruptures aux plans économique** (travail et ressources), **relationnel** (groupes primaires et intermédiaires) et **symbolique** (normes, valeurs et représentations). Concrètement, la perte d'un emploi, les brisures du réseau relationnel associées à des problèmes de dépendance, l'écart entre valeurs sociales et valeurs personnelles, des abus répétés représentent des exemples qui peuvent être source de difficultés sérieuses et qui peuvent résulter en ruptures de lieux significatifs pour certains. Si de tels problèmes sont temporaires chez des individus, c'est la répétition de ceux-ci qui peut aggraver la situation chez d'autres individus. S'ajoute un deuxième axe dans la compréhension du processus évolutif vers le basculement, soit celui de la **réaction individuelle** reliée à un processus psychologique devant les difficultés survenues, où l'enjeu devient le contrôle de sa vie. Cette phase est caractérisée par une période de résistance où l'individu tente de surmonter ses problèmes qu'il évalue comme un moment temporaire. Ici, plusieurs facteurs sont en jeu; facteurs personnels et structurels, ainsi que les sources des problèmes. Un revers est suivi d'une étape d'adaptation, où le pessimisme se met en place et domine. La troisième phase est celle de l'installation où l'**individu est démuni** d'espoir, bascule vers un nouveau mode de vie pour s'y « installer » et développera un discours justificatif de sa situation. « Ainsi, plus on cumule les niveaux et les types de ruptures (économiques, relationnels, symboliques), plus on se rapproche de la phase de l'installation, plus le temps passe, moins la possibilité de se refaire le chemin dans le sens inverse (vers le pôle de l'insertion) existe et plus les chances de basculer dans l'exclusion augmentent. L'exclusion se situerait donc au bout du processus de désinsertion sociale, tout au bout » (Roy, 1995 :76).

Nous embrassons aussi la continuité de la réflexion que Dufour (2000) émet à ce stade du cadre explicatif de Roy. Nous avons constaté que le cœur de la problématique associée à l'itinérance tournait autour du fait que certains individus mènent leur existence à l'extérieur de sphères socialement reconnues. Dufour s'est alors interrogée à savoir si cette désinsertion était tributaire, avant toute chose, d'une inclusion sociale au début de l'existence d'un être qui est habituellement assurée par le noyau familial. Dufour reconnaît que le rôle de la socialisation permet l'inscription sociale d'un individu dans un groupe et qu'en regardant de plus près tous les éléments de la parenté, soit les liens avec la filiation, l'alliance, la résidence et l'héritage, ceux-ci étant autant un lieu d'identification qu'un réseau d'échanges puisqu'on y apprend la réciprocité dans les relations sociales et comment se lier et se détacher des autres. Un lieu significatif où recevoir et donner cohabitent. Constatant des lacunes importantes dans la qualité de la socialité des itinérants, la chercheuse a associé celles-ci à des privations d'inscription dans leur système de parenté qui forge en partie, l'identité individuelle et sociale.

L'exclusion sociale

Vers une définition de l'itinérance

Si la définition classique de l'itinérance réfère au fait d'être sans domicile fixe depuis soixante jours consécutifs, cette composante isolée du phénomène peut être inégale et restrictive lorsque vient le temps de se pencher sur la question dans une province comme le Québec. De fait, les hivers froids et la disponibilité des services contribuent à une plus grande rareté de gens vraiment sans abri depuis plus de soixante jours. Néanmoins, il demeure que des gens sont longtemps sans domicile fixe à Québec, et d'autres, dans leur parcours d'exclusion sociale, se retrouvent sans trop d'endroit où se loger un certain temps. Le choix de notre définition s'est fait en fonction d'éléments représentant, à notre avis, des caractéristiques qui composent une partie importante de la réalité d'une vie itinérante, en l'occurrence :

- la très grande pauvreté;
- une forte instabilité domiciliaire;
- l'absence de réseau social.

De plus, nous sommes conscients qu'une vie itinérante revêt différents visages, parcours et expériences. Nous sommes d'avis que la clientèle rencontrée, entre autres à la Maison de lauberivière, présente le profil d'une condition de vie qui est « faite d'extrême pauvreté, d'instabilité domiciliaire, de comportements en marge des normes, de désaffiliation et d'isolement social » (Lussier et Poirier, 2000). Nous croyons que cette définition réfère au fait d'être socialement à l'écart, de vivre l'exclusion sociale par une lourdeur quotidienne découlant d'une grande pauvreté, et de vivre la difficulté de bien se loger. Enfin, les critères associés à la pauvreté, l'instabilité du domicile, et le manque de réseau social significatif seront les paramètres qui nous guideront pour la sélection des gens à interviewer. Nous évacuons le critère relié aux comportements « différents »¹.

La question de recherche

Notre étude embrasse la tendance du début des années 2000 en recherche sur l'itinérance qui s'est dessinée depuis un peu plus de cinq ans, soit celle de « quantifier » le problème. La motivation d'établir officiellement un coût à l'itinérance provient de l'ampleur du phénomène qui ne fait que grandir en affectant diverses sphères sociales et économiques, atteignant des lieux forts de conséquences en termes de coûts pour les sociétés. Par conséquent, notre question de recherche est « **Quels sont les coûts économiques de l'itinérance à Québec?** ». Dans les prochaines pages, nous précisons la méthodologie mise de l'avant pour en arriver à la lecture des coûts économiques qu'a l'itinérance à Québec.

¹ Puisque nous devons proposer une définition reconnue, nous ne pouvons quand même passer outre le fait que nous nous dégageons d'une telle approche associée aux comportements hors norme. De fait, qu'est-ce qu'un comportement hors norme? Norme évaluée comment, par qui, selon quel contexte et dans quelle visée? Voilà une réflexion éthique et épistémologique qui peut aller loin. Par conséquent, nous nous passerons de considérer ce qui est normatif ou non, à travers les comportements d'un individu lors d'une entrevue de moins d'une heure.

Méthodologie

Dans notre visée d'établir un coût financier à l'itinérance, nous avons identifié des « lieux » économiques mesurables avec spécificité. Ayant été démontré que la vie difficile des personnes itinérantes reflète un parcours fort en utilisation des services publics (Berry, 2003; Culhane, 2002; Eberle, 2001; Martinez, 2006; Milby, 2000), nous avons mis l'accent sur celui-ci.

Détermination des coûts économiques

Nous nous sommes inspirés de la méthode déployée par Eberle portant aussi sur les coûts de l'itinérance en Colombie-Britannique en 2001. Ainsi, pour lire, de manière réaliste, les coûts économiques qu'a l'itinérance à Québec, nous avons tracé un parcours d'**utilisation des services** par individu à l'intérieur des 12 derniers mois². Plus précisément, nous avons ciblé les catégories qui s'y appliquent :

- aide sociale (prestations d'Aide sociale);
- maisons d'hébergement (services d'hébergement, services de soupe populaire et dégrèvement de Lauberivière);
- système de santé (visite de médecins, admissions aux hôpitaux, prescriptions de médicaments, rencontres avec psychologue et psychiatre, centre de traitement contre les dépendances et services dentaires);
- services d'urgence (services du 911, services d'une ambulance et services des pompiers);
- services judiciaires (interventions policières, infractions non payées, incarcérations et crimes commis).

À chaque service utilisé, nous avons fait des recherches pour établir le coût précis qui s'y rattache. L'annexe A présente tous ces coûts ainsi que les références nous ayant permis l'identification de ceux-ci. Les coûts déterminés n'incluent pas le travail bénévole, ni les dons en charité ou en denrées transformés en argent. Les coûts dont nous faisons mention s'avèrent des *coûts publics*, reflétant les frais absorbés par l'organisme pour produire le service. Il nous sera impossible d'en appeler d'une distinction de la source de provenance, soit de fonds fédéraux, provinciaux, municipaux, de la charité et du privé.

La comparaison des coûts

Dans le cadre des entrevues semi dirigées où nous avons interrogé les participants sur la fréquence d'utilisation des services, nous avons été en mesure de quantifier celle-ci représentée par une moyenne en coûts par individu, par année. De tels chiffres ne sont significatifs que lorsque pris en comparaison sinon, leur portée ne diffuse ni particularités, ni indices propres à un groupe social. Ainsi, nous avons jugé que les coûts engendrés par l'utilisation des services d'un groupe de personnes ayant un mode de vie itinérant à Québec (échantillon 1) pouvaient être comparés à ceux d'un autre groupe d'individus ayant eu un passé itinérant et qui présentent un profil de stabilité résidentielle depuis au moins 12 mois (échantillon 2). Nous nommerons ces échantillons « E1 » et « E2 » dans ce document. La comparaison apparaît équitable car elle cible une population similaire présentant comme distinction le fait d'avoir « quitté » l'itinérance pour habiter un loyer et on vise, par la formule comparative, à offrir un regard informatif parallèle sur la question.

Une fois les entrevues complétées, nous avons compilé tous les coûts associés à l'utilisation des services et comptabiliser l'aspect fiscal, s'il y avait lieu, pour chacun des individus des deux groupes. Nous avons ensuite, produit un coût moyen par individu, reflétant, dans un premier temps, un groupe de gens ayant un mode de vie itinérant et, dans un deuxième temps, un groupe de gens stables à logement ayant eu un mode de vie itinérant par le passé. Ces coûts ont alors fait l'objet d'une comparaison entre les deux échantillons.

2 À cet effet, Eberle et son équipe avait passé énormément de temps à recevoir l'approbation par les autorités qui permettait de vérifier l'utilisation des services à partir du numéro d'assurance sociale des individus interviewés. En bout de ligne, il ont constaté que le parcours d'utilisation des services tel que révélé par l'interviewé était presque similaire à celui répertorié de manière officielle par le système après vérification.

Méthodologie

Entrevues

Nous avons utilisé la méthode des études de cas par entrevue avec questions semi dirigées. L'annexe B présente le schéma d'entrevue pour les deux échantillons. Les questions posées sont tout à fait similaires puisqu'on s'intéressait à l'utilisation des mêmes services publics dans les deux cas. Le facteur de stabilité résidentielle chez E2 était un incitatif pour introduire des points nouveaux à discuter en entrevue. C'est pourquoi nous avons introduit 3 questions à poser aux gens maintenant stables à logement, soit :

- ▶ Une question associée aux logements subventionnés car il devenait dès lors possible que certains d'entre eux habitent un logement subventionné (voir "Informations de base, dont nous devons comptabiliser le coût").
- ▶ Une question concernant une contribution fiscale injectée ou non dans le système, par chacun des groupes (voir "Fiscalité"). Il s'est logiquement avéré que seuls des individus de E2, c'est-à-dire présentant un profil de stabilité résidentielle, ont versé une contribution fiscale.
- ▶ Concernés par ce qui contribue positivement à la stabilité résidentielle chez ceux qui ont eu un passé itinérant, nous leur avons posé la question suivante : « Pour en arriver à être stable à logement depuis plus de 12 mois, quels services vous sont venus en aide? Lesquels? Avez-vous déboursé de l'argent pour avoir droit à ces services? » Nous voulions, dans un premier temps, sonder les gens quant aux services qui leur avaient été utiles dans leur atteinte de la stabilité résidentielle pour faire progresser les connaissances empiriques sur le sujet. Dans un deuxième temps, nous avions comme visée d'avoir un aperçu du « prix » de la stabilité résidentielle chez un groupe de personne ayant connu l'itinérance.

Dans les entrevues individuelles, un échange d'introduction ciblant les informations de base et personnelles du participant ont permises de briser la glace au début et d'identifier si la personne rencontrait vraiment les critères de notre étude concernant un mode de vie itinérant. Il s'est avéré que certains participants ont été retranchés, ne rencontrant que partiellement les critères d'itinérance. L'annexe C présente les récits écrits de tous les participants qui composent les deux échantillons, ainsi que l'ensemble de leur utilisation des services publics quantifiés et chiffrés, par individu à l'intérieur des 12 derniers mois.

Les coûts identifiés dans la colonne de droite ont fait l'objet de certains ajustements. Par exemple, lorsqu'un individu a été incarcéré (pendant une période d'un mois au minimum), le coût reflétant ses prestations d'Aide sociale a été ajusté en conséquence. De plus, si une personne disait avoir reçu un diagnostic de VIH actif à une période précise à l'intérieur des 12 derniers mois de l'entrevue, nous avons ajusté le coût associé à la prise des médicaments pour cette maladie selon la date indiquée par la personne. Un autre exemple consiste à avoir éliminé le coût d'un vol de drogue qu'un participant faisant mention lors d'une entrevue étant donné qu'il s'agit d'argent au noir.

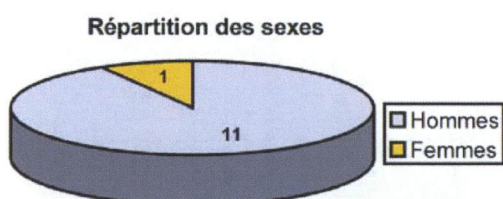
Méthodologie

Échantillons

Dans l'échantillon 1, on retrouve 12 individus qui présentent un profil de mode de vie itinérant reconnu par la chercheuse³ en début d'entrevue. Seul un individu était d'origine autochtone. Voici les éléments qui décrivent ce premier échantillon :

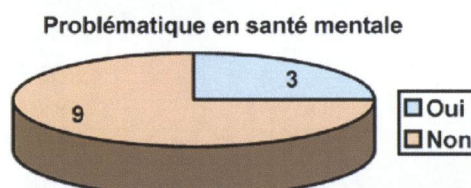
Sexe

Sur les 12 personnes, on retrouvait 11 hommes et 1 femme.



Santé mentale

Il y a 3 individus sur 12 qui présentaient une problématique de santé mentale.



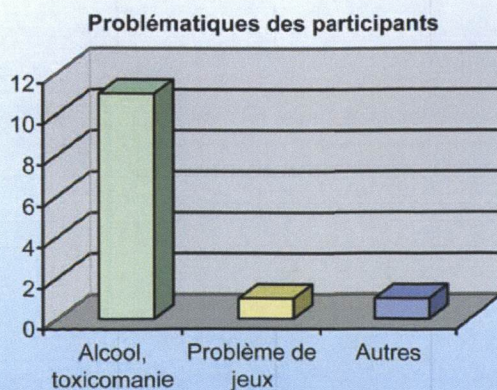
Incarcérations

Certains avaient déjà été incarcérés, soit 5 personnes sur les 12 à l'intérieur des 12 derniers mois.



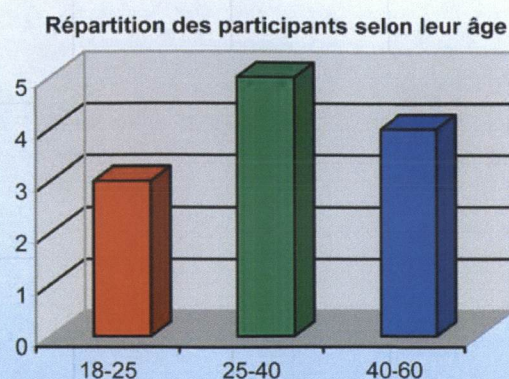
Problématiques

La problématique la plus importante pour l'ensemble du groupe était la toxicomanie chez 11 individus; 1 personne présentait aussi des problèmes de jeu et 1 personne ne consommait pas, toutefois exprimait une difficulté importante à contrôler ses élans d'agressivité.



Âge

Les âges des participants variaient de 20 ans à 57 ans.



Méthodologie

Dans l'échantillon 2, 6 individus ont été rencontrés, soit la moitié de l'échantillon 1 vu le défi que représentait la sélection d'un tel échantillon basée sur les critères d'un passé itinérant, maintenant interrompu par un statut de stabilité résidentielle depuis au moins 12 mois. La recherche d'Eberle à Vancouver qui avait fonctionné avec un plus petit échantillonnage suivait également ce principe; le second échantillon étant composé de la moitié du nombre de participants du premier. Dans E2, la stabilité résidentielle variait d'une période allant de 1 an et demi à 3 ans, et un participant connaissait la stabilité résidentielle depuis plus de 10 ans. Voici les éléments qui décrivent ce second échantillon :

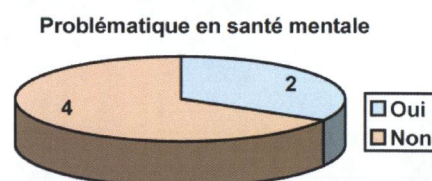
Sexe

Sur les 6 personnes, on retrouvait 5 hommes et 1 femme.



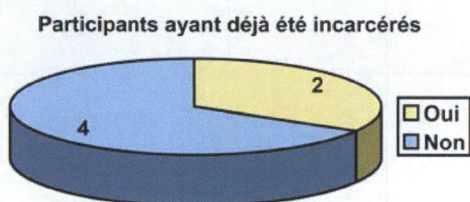
Santé mentale

Il y a 2 individus sur 6 qui présentaient une problématique de santé mentale.



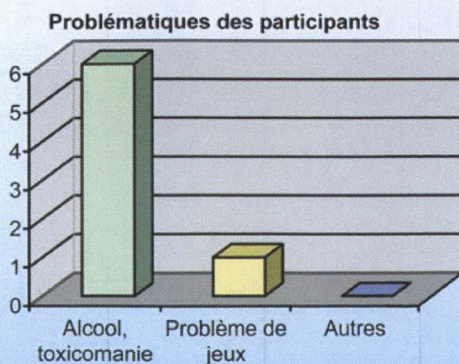
Incarcérations

Certains avaient déjà été incarcérés par le passé, soit 2 personnes sur les 6. Il est à noter qu'un troisième individu a fait part de son idée, lors de l'entrevue, de provoquer une incarcération afin de mettre un terme à son mode de vie itinérant qu'il trouvait alors difficile, et ce, juste avant d'être localisé en logements subventionnés.



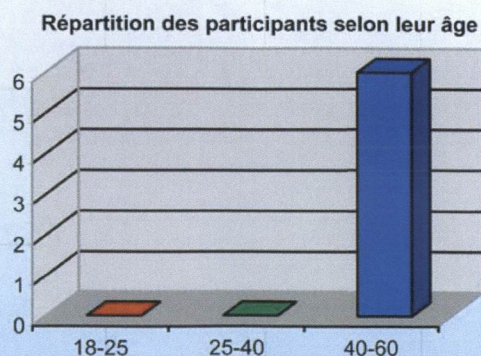
Problématiques

La problématique la plus importante pour l'ensemble du groupe était la toxicomanie; 1 personne avait eu des problèmes avec le jeu et 4 personnes consommaient encore.



Âge

Les âges des participants variaient de 43 ans à 55 ans.



Méthodologie

Nous voulions s'assurer d'une équivalence dans le profil des caractéristiques des participants des deux échantillons afin que la comparaison soit juste. Toutes ces personnes ont été rencontrées à Québec entre les mois de mars 2006 et mai 2006 dans des lieux variés : la Maison de Lauberivière, la Maison Revivre, le Café Rencontre, PIPQ, PECH, dans les rues et via des intervenants d'organismes. Aucune compensation n'a été offerte aux participants à l'étude. Toutes les informations diffusées lors des entrevues ont été gardées confidentielles.

3 À cet égard, Dufour nous apprenait que la littérature était silencieuse quant à la manière dont les principaux intéressés se désignaient. De fait, elle mentionnait que « ...aucun d'entre eux ne se définit lui-même comme un itinérant mais qu'ils désignaient d'autres ainsi. [...] «Un itinérant, c'est quelqu'un qui va d'une place à l'autre, qui vit au jour le jour et qui va se nourrir à la soupe populaire. » « Toi, qui es-tu? » « Je suis démuné. C'est temporaire ». On aura noté qu'être itinérant, dans cette vision, est un mode de vie basé sur le déplacement et la précarité économique » (Dufour, 2000 : 139).

Les résultats de l'étude

Notre analyse repose sur la comparaison d'utilisation de services publics quantifiés entre 2 échantillons présentant un profil de vie itinérante; l'un étant encore en itinérance et l'autre ayant interrompu cette itinérance pour une stabilité résidentielle depuis plus de 12 mois. Notre rôle consistait à :

► Produire un coût moyen par individu par échantillon l'utilisation des services suivants:

- aide sociale ou contribution fiscale;
- maisons d'hébergement;
- services de santé;
- services d'urgence;
- services judiciaires.

Nous nous sommes, en plus, attardés à la répartition des coûts selon les sphères de services utilisés par échantillon, tout en précisant la composition de ceux-ci.

► Analyser le facteur de stabilité résidentielle dans l'utilisation des services publics chez un groupe d'individus ayant eu un mode de vie itinérant par le passé et vivant à logement depuis au moins 12 mois.

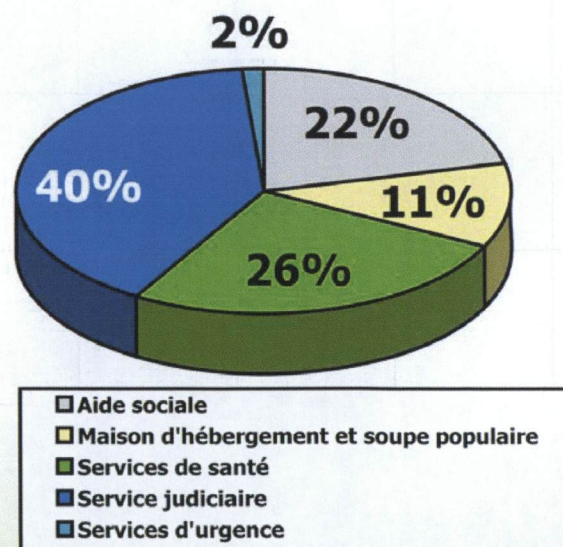
Il s'agit de ce que nous présentons dans cette section.

Présentation des résultats

E1 : Gens qui ont un mode de vie itinérant

Nous retenons ici les points suivants :

- Le coût varie de 8 700\$⁴ à 56 800\$.
- Moyenne de 24 700\$ par individu en termes de frais pour la société.
- Le coût des services judiciaires est élevé dont la proportion est de 40%, particulièrement en ce qui a trait aux frais d'incarcération qui représentent 34% du coût total à raison de 160\$ par jour. La répartition va comme suit :
 - 34% de frais d'incarcération;
 - 6% d'infractions et de nuités au poste de police.



4 Les chiffres ont été arrondis à la centaine pour en faciliter la lecture.

Les résultats de l'étude

- ▶ La proportion de 26% associée aux services de santé est représentée comme suit :
 - 11% par la longue hospitalisation de Gabrielle;
 - 5% de médication;
 - 4% d'hospitalisation pour cas d'abus d'alcool et de drogue;
 - 6% autres –dont 3 personnes ayant fait une thérapie.

- ▶ Dans la proportion de 22% associée à l'Aide sociale, il est à noter que 4 individus ne recevaient pas ou presque pas de prestations d'Aide sociale :
 - 1 individu avait été incarcéré pendant 6 mois, donc n'avait reçu aucune prestation d'Aide sociale lors de cette période et ne recevait que 321\$ depuis, par mois étant donné que la situation d'aisance financière de son père ;
 - 1 individu vivait de sa pension de la régie des rentes;
 - 2 individus n'avaient reçu presque aucune prestation d'Aide sociale (un individu était sorti de prison depuis 2 mois et n'avait encore rien reçu, et le second en recevait depuis 3 mois seulement).

- ▶ Au niveau des maisons d'hébergement et de soupe populaire, soit 11%, voici la répartition des pourcentages :
 - 6% d'hébergement et de soupe populaire;
 - 5% de service de dégrisement de Lauberivière.

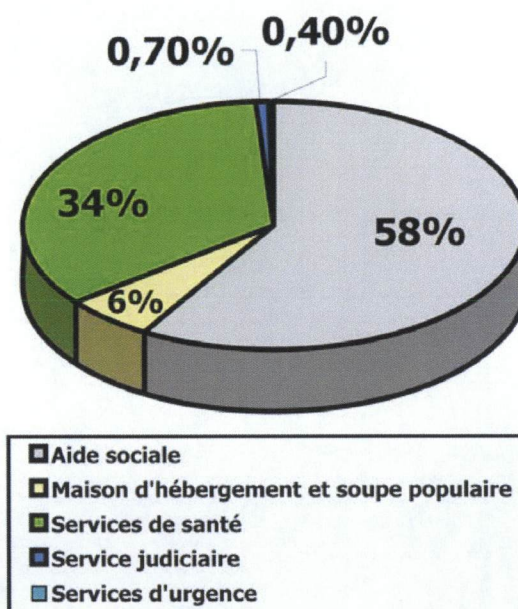
- ▶ Les services d'urgence, soit 2%, sont surtout représentés par des transports ambulanciers.

Les résultats de l'étude

E2 : Gens qui sont stables à logement, ayant eu un passé itinérant

Nous retenons les points suivants :

- ▶ Le coût varie de -2 400\$ à 28 800\$.
- ▶ Moyenne de 12 000\$ par individu en termes de frais pour la société.
- ▶ La proportion élevée de l'Aide sociale, en l'occurrence 58%, se divise comme suit :
 - 47% de prestations d'Aide sociale, ce qui témoigne d'une plus petite utilisation des autres services, dans un contexte de coûts totaux 2 fois moins élevé que dans l'échantillon précédent;
 - 11% de logements subventionnés.
- ▶ Le pourcentage de 34% de services de santé est représenté par :
 - 26% de médication;
 - 8% autres, surtout des suivis médicaux.
- ▶ 6% de maisons d'hébergement et de soupe populaire réparti en :
 - 4% de service fiduciaire;
 - 1,5% de réinsertion sociale;
 - 0,5% de soupe populaire.
- ▶ 1% dans lesquels se combinent les services judiciaires et d'urgence.



5 Ces frais d'incarcération n'incluent pas ceux des nuitées au poste de police.

Les résultats de l'étude

Lecture des résultats

Poursuivant la lecture des résultats, nous avons constaté des distinctions significatives dans la fréquence des *lieux* à l'intérieur des sphères identifiées dans l'utilisation des services publics, selon les échantillons.

Les lieux les plus fréquentés des gens ayant un mode de vie itinérant (autre l'Aide sociale) sont :

- Les incarcérations;
- Les services reliés à la toxicomanie (hospitalisations pour cas d'abus d'alcool et de drogue, dégrisement de Lauberivière et les services de transport ambulancier);
- Les hébergements.

Les lieux les plus fréquentés des gens stables à logement ayant eu un passé itinérant (autre l'Aide sociale) sont :

- La médication;
- Les logements subventionnés;
- La fiducie.

Force est de constater que :

- ▶ L'instabilité et les coûts élevés sont caractéristiques du mode de vie des gens de E1.
- ▶ Le désir de stabilité et les coûts moins élevés sont représentatifs du mode de vie des gens de E2.

Analyse des résultats

Notre analyse se distingue par une présentation chiffrée ainsi que de certains constats découlant des résultats, suivis par une discussion de leur portée dans le contexte de mode de vie de nos participants à cette étude. Voici les grandes lignes :

- ▶ E1 est 2 fois plus coûteux à la société que E2.

Dans un premier temps, on constate que les gens qui ont un mode de vie itinérant s'avèrent 2 fois plus coûteux à la société que ceux qui sont stables à logement ayant vécu l'itinérance par le passé. Plus précisément, le coût moyen par individu de E1 est de 24 700 \$ alors qu'il est de 12 000 \$ par individu chez E2.

- ▶ Sans les frais d'incarcération, E1 est plus coûteux que E2 de 34%.

Considérant que les incarcérations font grimper le coût total de E1, il pouvait être intéressant de revisiter la comparaison entre les 2 échantillons sans les frais d'incarcération⁵ de E1. De fait, nous proposons ce calcul :

• totaux des coûts de E1 :	296 199 \$
• frais d'incarcération de E1 :	<u>102 400 \$</u>
• nouveau total E1 :	193 799 \$
• participants chez E1 :	<u>12</u>
• nouveau total :	16 150 \$ par individu de E1

Les résultats de l'étude

Ainsi, le coût par individu de E1, outre les frais d'incarcération, est de 16 150 \$ par individu, ce qui demeure quand même plus élevé que celui de 12 010 \$ par individu de E2. Au fil du déroulement de la recherche, nous avons constaté que les frais associés aux incarcérations se sont avérés très importants chez E1. Pour cette raison, nous sommes revenus sur les expériences d'incarcération de E2 qui auraient eu lieu avant leur stabilité résidentielle afin de s'assurer d'une équivalence dans le profil des caractéristiques des gens des deux échantillons. Cette précision s'est fait surtout avec la collaboration des intervenants qui nous avaient mis en contact avec les participants de E2.

- ▶ Les coûts directs reliés à la toxicomanie sont de 11% chez E1 et nuls chez E2.

Nous avons observé que les coûts directs reliés aux services spécifiquement touchés par la toxicomanie, soit les hospitalisations pour cas d'abus d'alcool et de drogue, le dégrisement de Lauberivière et les transports ambulanciers, représentent un montant de 31 330\$, ce qui équivaut à 11% du coût total de E1. Ils sont nuls chez E2 alors que cet échantillon contient 4 personnes qui consomment toujours, soit de l'alcool et de la drogue par intraveineuse, sur les 6 personnes.

- ▶ Le coût des services utilisés pour atteindre une stabilité résidentielle :

- est, en somme, peu élevé.

Puisque l'objet de la recherche visait à cerner les coûts financiers, il s'avérait opportun de se pencher sur les services utilisés, au fil du temps, qui ont contribué à la stabilité résidentielle des participants de E2. Les réponses devenaient source d'apprentissage quant aux services profitables pour certains, et offraient, en même temps, l'occasion de quantifier –de manière approximative– les coûts de ces services. Dans notre échantillon, seulement le profil d'un individu était assez coûteux pour atteindre une stabilité résidentielle et celui-ci bénéficie toujours d'un certain encadrement. Pour le reste des gens, différents services que l'on peut évaluer comme étant généralement peu coûteux marquent le changement vers la stabilité résidentielle (voir point "G. Autres" dans les tableaux descriptifs des participants de E2 dans l'annexe C).

- le lien de confiance avec une personne ressource est très significatif.

Il était fort intéressant d'entendre les participants de E2 s'exprimer sur cette question. Alors qu'ils étaient interrogés sur les services qui leur étaient venus en aide dans l'atteinte de leur stabilité résidentielle, la plupart des gens me nommaient spontanément une personne en particulier d'un organisme, en l'occurrence, "...Catherine de PECH", "...Julie du service Fiducie", "...Jean l'infirmier de la rue", "...Roch mon intervenant du CLSC", il apparaît donc que le lien de confiance avec une personne ressource devient très significatif dans leur évolution vers la stabilité résidentielle.

Les résultats de l'étude

Qu'est-ce qu'on apprend?

- ▶ L'itinérance est coûteuse.
- ▶ Les coûts des services d'urgence et de répression sont très élevés et fréquents chez E1.
- ▶ On peut penser que les services d'aide semblent plus efficaces et rentables en bout de ligne.
- ▶ On peut supposer que la stabilité résidentielle :
 - diminue l'implication aux activités criminelles;
 - offre un contexte favorable pour une utilisation des services reliés à la réadaptation sociale;
 - diminue l'utilisation des services directs associés à la toxicomanie;
 - suscite une propension à vouloir œuvrer en tant qu'aidant naturel et met en place des conditions potentielles à devenir bénévole ou contribuable.

Ce que les participants pensent de la Maison Lauberivière

Tous les participants ont affirmé que la Maison Lauberivière sert à **aider les gens**, plus particulièrement ceux qui sont dans le besoin, démunis, pauvres, ceux qui sont dans la misère en offrant des outils, de l'entraide 7 jours sur 7. On l'identifie aussi à un lieu qui sert des besoins essentiels, que ça sert à beaucoup de choses pour plusieurs individus, le service de dégrisement étant cité comme utile. La moitié des participants y voient aussi une façon de **réduire les méfaits** associés à la vie difficile des gens qui se présentent à Lauberivière. De fait, on note que l'aide reçue « empêche de faire des mauvais coups et de dormir ou mourir dans la rue », « est utile pour les gens dans la misère », « sert à diminuer le stress que les gens de rue rencontre », « brise la solitude et l'isolement », « diminue la souffrance humaine et prévient les coups », « sert à prévenir le découragement », « prévient les suicides potentiels », et quelqu'un observe que « quand on mange, on n'a pas besoin d'aller voler au dépanneur », et quelqu'un d'autre exprimait « on se sent utile ici ». Plusieurs y reconnaissent un **rôle de support** à différents niveaux, entre autres « une chance en sortant de thérapie », « du support pour se trouver un logement », « de l'aide dans son cheminement vers la stabilité », « une aide diversifiée, soit au niveau de la gestion des revenus, de l'accompagnement à des rendez-vous, ... », « sert à donner des conseils », « aide à rester sur la bonne voie ». Plusieurs individus associaient la Maison Lauberivière comme un **lieu démunie de préjugé** qui s'avère être une pause dans un parcours de vie d'exclusion sociale difficile. Une personne expliquait qu'« il se sentait accueilli sans demander la charité », « que les intervenants savent comment parler aux gens en difficulté », ou encore, que « ça permet aux gens pauvres d'avoir au moins un bon repas par jour ». Certains ont aussi mentionné qu'ils se sentaient à l'aise, en sécurité et qu'ils sentaient de la sincérité de la part des intervenants de la Maison de Lauberivière. De plus, certains gens interviewés ont soulevé un point intéressant; reconnaissant des résultats positifs chez certains, cela agissait comme un **renforcement** dans leurs propres efforts vers la bonne voie.

Néanmoins, un jeune homme sans-abri exprimait qu'il ne s'identifie pas à la Maison Lauberivière étant donné l'écart d'âge qui le distingue des autres usagers. Exclusifs aux participants de l'échantillon 1, les commentaires d'ordres critiques étaient isolés et concernaient le bien-fondé des tarifs de l'hébergement et de la soupe populaire, d'une lacune au plan humain, de la difficulté d'être entouré de gens inconnus et que certains individus utilisent la Maison de Lauberivière même s'ils en n'ont pas vraiment besoin. Enfin, nous avons noté à peine de distinction dans les propos des participants entre les deux échantillons. Les points soulevés semblaient assez uniformes chez l'ensemble des participants, bien qu'on remarquait davantage de reconnaissance provenant des gens du second échantillon.

Apprentissage des autres études

Nous comprenons, dans le contexte de notre étude, que les gens qui ont actuellement un mode de vie itinérant et ceux qui sont maintenant stables à logement ayant vécu un épisode d'itinérance reconnaissent principalement le rôle d'aide que procure la Maison Lauberivière. Ils disent qu'elle aide les gens démunis, et que par conséquent, cette aide se ressent positivement à d'autres sphères de la société en prévenant, en partie, l'embarras qui découlent de l'itinérance par l'utilité sociale de la Maison. Et, dans une perspective micro, le support qu'ils ont reçu s'est avéré varié dans un lieu fort de sincérité et démunis de préjugé, pour être interprété comme source de positivisme dans un parcours de vie difficile.

Limites de la recherche

Cette étude comporte certaines limites. En premier lieu, nous convenons de la difficulté de d'établir l'impact économique complet relié à l'itinérance. Comment vraiment quantifier la détresse qui radie à une quantité de sphères dans notre société? Comment quantifier la perte de potentiel humain et de productivité chez un individu itinérant depuis quelques années? Combien coûte le stress familial d'un jeune en fugue depuis 6 mois? Peut-on attribuer un coût à la présence de gens qui mendient autour de certains commerçants? Il était impossible de cerner d'autres coûts conséquents à l'itinérance, à titre d'exemples, des méfaits en ville. Nous avons écarté ceux dont on ne pouvait attribuer un coût précis, en l'occurrence, des services infirmiers ne pouvaient être quantifiés.

Deuxièmement, nous avons délibérément décidé de ne point inclure des calculs qui permettraient de refléter l'inflation qui aura suivi son cours lorsque le temps de la présentation des résultats sera venue. De plus, des calculs élaborés spécifiant les diverses provenances des fonds (fédéral, provincial, municipal, charité, privé) associés aux services utilisés ont été évacués étant la lourdeur qu'ils engendrent et la nature de l'apprentissage de cette étude n'y sera point compromise sans ces distinctions chiffrées. La visée de notre étude étant plutôt d'ouvrir la porte à un regard comparatif entre les deux échantillons, nous croyons pouvoir l'atteindre sans se brouiller dans des calculs économiques qui surpassent et alourdissent les objectifs préliminaires.

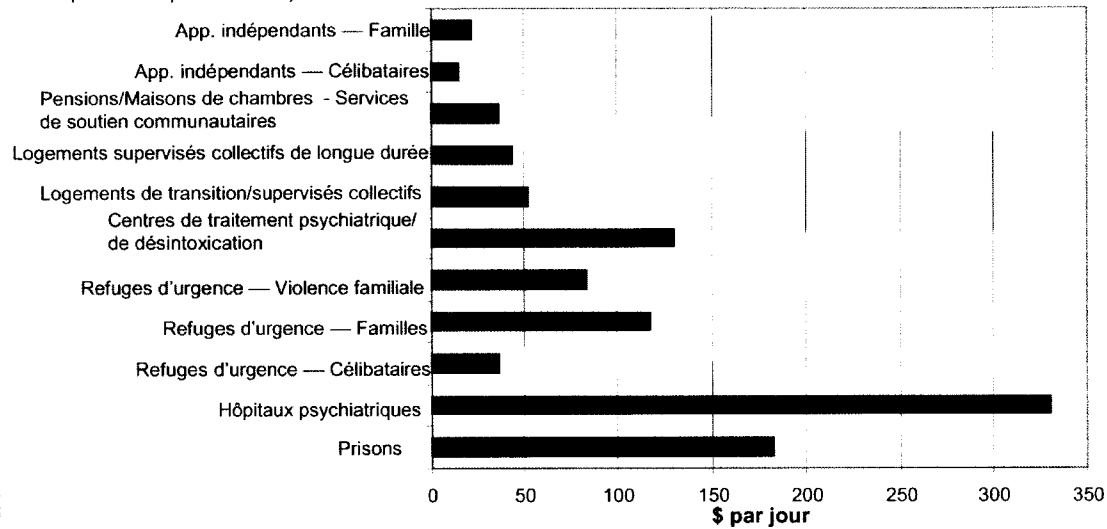
En troisième lieu, nous tenons à souligner le fait que les personnes que nous avons été amenés à rencontrer pour E2 étaient des gens âgés de 40 ans et plus. On ne peut tirer de conclusions quant à une corrélation entre l'âge et la stabilité résidentielle. Toutefois, cela devient source de questionnement, est-ce que les gens de 40 ans et plus ayant vécu l'itinérance ont un meilleur potentiel à devenir stable sur le plan résidentiel? Est-ce que les mesures de support offertes aux 40 ans et moins rencontrent bien leurs besoins? Bref, on devrait s'adresser davantage à l'influence du facteur de l'âge dans le processus d'atteinte vers la stabilité résidentielle pour ceux et celles ayant vécu l'itinérance.

L'étude exploratoire d'Eberle a démontré que les coûts gouvernementaux moyens qui découlent des services utilisés par personne itinérante dans la ville de Vancouver sont de 33% supérieurs aux coûts associés à l'allocation d'un loyer subventionné avec services pour personnes ayant eu un passé itinérant (24 000\$ comparé à 18 000\$). L'auteure avance que le bien-être que procure un loyer avec services (« supportive housing ») pour un individu reflète des coûts moins élevés vu le potentiel de stabiliser les maladies et réduire le recourt intense aux services. Elle conclut, dans une perspective d'économie des coûts de services, que la prévention demeure plus économique que des mesures réactives.

C'est tout à fait récemment que le Secrétariat national pour les sans-abri a commandé une étude sur le sujet intitulée *Le coût de l'itinérance : analyse de quatre solutions de rechange dans quatre villes canadiennes* (Pomeroy, 2005). Dans cette étude, l'auteur y va d'une description détaillée de la gamme de coûts spécifiquement associés aux services de refuges et de loyers supervisés aux personnes itinérantes, et y inclut les campagnes de financement, les valeurs résiduelles des bâtisses, les coûts de l'endettement, avec des coûts existants et des coûts pour de nouvelles installations, le tout à partir d'états financiers, et propose une comparaison de ces coûts avec des institutions et des services d'urgence. Le tableau ci-dessous présente l'estimation des coûts des services pour personnes sans-abri pour les villes de Toronto, Vancouver, Montréal et Halifax.

Apprentissage des autres études

Comparaison du coût des mesures d'intervention auprès des sans-abri: institutions, refuges d'urgence et logements supervisés existants (moyenne pour les quatre villes)



Même si Pomeroy ne comptabilise point une fréquence d'utilisation de services par individu à partir de deux types d'échantillon comme dans l'étude d'Eberle, le détail minutieux de cette analyse offre une comparaison juste des coûts directs pour le gouvernement, ce qui répond à l'objectif de la recherche. Devant ces chiffres éloquentes, et considérant que la littérature reconnaît que l'utilisation des services institutionnels qui diminuent considérablement lorsqu'une personne jouit de stabilité résidentielle –avec services ou non–, Pomeroy conclut :

« Quand on évalue les coûts de constructions neuves et qu'on combine ces coûts aux coûts actuels de différents niveaux de services de soutien (de l'absence totale de soutien à un soutien assez intensif), les coûts des logements supervisés restent nettement inférieurs aux coûts des institutions et des services d'urgence pour des sous-populations comparables de personnes et de familles sans abri. [...] L'avantage en matière de coûts des logements supervisés et à prix abordable prend toute sa mesure s'il permet de répondre à la demande à venir, qui augmentera inévitablement avec l'augmentation de la population. Prévoir de nouveaux investissements dans des logements supervisés moins chers (et, sans doute, plus efficaces) sera probablement plus rentable que d'investir dans de nouvelles prisons, de nouveaux hôpitaux psychiatriques et refuges d'urgence ».

Dans ses recommandations, l'auteur avance sans hésitation que mettre l'accent actuellement sur des logements supervisés est une solution moins lourde financièrement pour le gouvernement. Également, celle-ci serait davantage efficace lorsque gérée par les organismes communautaires sans but lucratif étant donné leur expérience et un contexte moins lourd de contraintes interministérielles et intergouvernementales même si les paliers gouvernementaux sont les bailleurs de fonds.

Apprentissage des autres études

Pomeroy a, de plus, produit une version condensée de la documentation portant sur presque vingt travaux pertinents mesurant les coûts et les avantages d'un point de vue économique pour les gouvernements, en ce qui concerne les services et interventions auprès des sans-abri dont la source provient de l'AHURI (Australian Housing and Urban Research Institute). On y met certains faits en relief, soit :

- les conséquences nuisibles sur la santé, le bien-être et l'éducation d'un mode de vie itinérant;
- offrir un loyer à des sans-abri permet de réaliser des économies dans des services de soutien;
- loger les sans-abri augmente les chances qu'ils se trouvent du travail et dépendent moins de l'aide au revenu versé par l'État;
- les besoins de santé lourds des sans-abri imposent plus de journées d'hospitalisation que d'autres personnes, locataires, à faible revenu.

En résumé, on y affirme: « *Societies can expect substantial and quantifiable gains from alleviating homelessness, with some studies showing financial cost savings in support services alone outweighing the costs of providing stable housing for homeless people* ».

Ce sont aussi les constats d'une étude longitudinale produite dans la ville de New York en 2001. Des gens sans logis présentant une problématique de santé mentale coûtaient annuellement un peu plus de 40 000\$ par individu en termes d'utilisation de services publics. Ces mêmes personnes, une fois logées en logement avec service ("*Supportive Housing*"), devenaient des consommateurs de services publics beaucoup moins importants et coûtaient annuellement environ 16 000\$ par individu (Culhame, 2002).

Conclusion

En conclusion, cette étude s'inscrivait dans une tendance relativement récente en recherche où il est devenu de plus en plus populaire de quantifier le problème de l'itinérance qui ne cesse de grandir. De fait, des gens fonctionnant à l'écart des sphères socialement reconnues (économique, professionnelle, relationnelle et au plan de l'habitation) deviennent plus enclins à devenir consommateurs de services publics coûteux, en l'occurrence ceux associés à la judiciarisation et les services directs reliés à la toxicomanie. En contrepartie, nous avons observé que les gens ayant eu un passé itinérant et présentant un profil de stabilité résidentielle depuis au moins un an, utilisaient moins de services, ces services étant moins coûteux et exprimaient leur appréciation du confort que procure la stabilité du logis. De fait, il apparaît qu'il coûte moins cher aux sociétés d'offrir des services de soutien résidentiel aux personnes en situation d'itinérance constatant que cette stabilité procure un bien-être qui permette de diminuer l'utilisation de divers services publics et qui permettent des opportunités d'accéder à un rôle social productif. Ces conclusions ont aussi été soumises par d'autres auteurs, entre autres, canadiens, américains et australiens.



MÉMOIRE : *LE PHÉNOMÈNE DE L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC*
MONTAGE ET MISE EN PAGE : MÉLANIE CLERMONT
COPYRIGHT: LES PRODUCTIONS DE LAUBERIVIÈRE
SITE : www.lauberiviere.org

MAISON DE LAUBERIVIÈRE
401, RUE SAINT-PAUL
QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 3X3
TÉL. : 418-694-9316 / TÉLEC. : 418-694-7902
COURRIEL : MAISON@LAUBERIVIERE.ORG